

» pour lui-même, il le fit à plus forte raison pour  
» ces animaux devenus ses dieux. Il recueillit  
» leurs dépouilles pour les honorer des mêmes  
» funérailles; il les embauma; il les déposa, selon  
» leur rang, ou dans le sable, ou dans des vases  
» de terre cuite, ou dans des tombeaux de pier-  
» re artistement travaillés. Selon leur rang, ai-je  
» dit; car, même parmi les morts de cette espèce,  
» il y avait des distinctions. C'est que les animaux  
» les plus semblables en apparence diffèrent pro-  
» digieusement par leurs qualités intérieures; et  
» que la gratitude des Égyptiens se plaisait sur-  
» tout à honorer ceux qui en avaient eu d'émi-  
» nentes.

» L'origine de ce dernier genre d'embaume-  
» ment ne remonte certainement pas plus haut  
» que celle de l'embaumement humain: elle sup-  
» pose les mêmes recherches, les mêmes tenta-  
» tives, les mêmes progrès. Peut-être même serait-  
» elle un peu postérieure; car tout ayant commencé  
» dans les hauteurs du Nil, il arrive qu'en des-  
» cendant ce fleuve depuis les cataractes, on  
» rencontre des momies d'hommes avant de ren-  
» contrer des momies d'animaux. Quant aux mo-  
» tifs, n'ont-ils été que religieux? L'embaumement  
» des animaux n'a-t-il été qu'un acte de dévo-

» tion? Nous ne le pensons pas. Nous sommes  
» porté à croire, au contraire, qu'il s'y rattachait  
» de grandes vues hygiéniques, l'Égypte conte-  
» nant alors des légions innombrables d'animaux,  
» des serpents surtout, qui en étaient une des  
» plaies. Il fallait cependant allier aux principes  
» de salubrité la vénération qu'ils portaient aux  
» animaux sacrés, en veillant à la conservation de  
» leurs débris; on ne pouvait point les brûler,  
» c'eût été la plus sacrilège des impiétés. Or, con-  
» ciliant les principes religieux avec le soin de sa  
» conservation, ceux de ses dieux qui viennent  
» d'éclorre, l'Égyptien, ajoute-t-il, les prend et les  
» plonge dans les flots d'une pâte résineuse qu'il a  
» préparée; ceux à qui l'âge a donné de plus  
» grandes dimensions, depuis quelques pouces  
» jusqu'à vingt pieds de longueur, il les embaume,  
» les recouvre de tissus et les dépose par myriades  
» dans des lieux choisis de sépulture. A *Elephan-*  
» *tine, Edfon, Thebes*, etc., des milliers de ser-  
» pents, de crocodiles et de singes dorment à côté  
» des rois; Abydos, Syout et Samoun semblent être  
» la patrie des hommes, des chiens et des croco-  
» diles momifiés; à Tounet et Gebel, au-delà  
» d'Hermopolis, aux pieds de la chaîne Lybique,  
» si l'on descend sous ce sable caillouteux et que,

» muni d'un flambeau, l'on en parcourt les rues  
» souterraines, aussi hautes que larges et taillées  
» au ciseau, d'une longueur inconnue, on les  
» verra bordées de niches et de chambres laté-  
» rales. Chacune de ces niches porte un tombeau  
» en pierre où reposent des singes, tandis que  
» chaque chambre est remplie d'espèce de jarres  
» en terre cuite, scellées en plâtre, où sont renfer-  
» més des millions d'ibis et d'œufs d'ibis; à Anti-  
» noé, des myriades d'ibis se trouvent sous le  
» sable à fleur de terre; à Beni Haçon, M. Cham-  
» pollion a vu plusieurs milliers de toises de chats  
» embaumés, un grand nombre avec magnificen-  
» ce; à Achmin, il existe une montagne remplie  
» d'oiseaux; à Syout, sont des chiens, des  
» ours, des chacals, etc. Nous ne pousserons  
» pas plus loin cet aperçu, nous nous bornerons  
» à dire que, si l'on monte sur le sommet de la  
» grande pyramide d'Egypte, et que l'on porte les  
» yeux sur la plaine qui s'étend de toutes parts,  
» au nord, au midi et à l'occident, l'Arabe vous  
» montre cette plaine d'une surface d'environ cin-  
» quante lieues carrées, et vous dit: tout cela est  
» momie. » (Pariset.)

Les sentiments auxquels les auteurs cités rap-  
portent l'origine et la cause des embaumements,

chez les Egyptiens, existent tous et dans l'homme  
isolé et dans les associations humaines. Tel indi-  
vidu a pu faire embaumer les corps de ses parents  
ou de ses amis par des motifs de superstition; tel  
autre, par des motifs d'égoïsme, d'intérêt person-  
nel; tel autre, par des motifs de salubrité, d'inté-  
rêt commun; tel autre, enfin, a reçu de son cœur,  
de ses sentiments affectueux la mission sainte de  
conservier les restes des personnes qui lui furent  
chères. Mais aucun de ces mobiles n'a le caractère  
de généralité, de perpétuité, qui consacre un  
usage et le rend populaire; le gouvernement a  
donc dû intervenir pour lui donner force de loi.

Les sentiments nobles d'affection, de respect,  
de vénération furent sans doute invoqués par les  
législateurs. La nature d'ailleurs, sur ce sol brû-  
lant, donna l'idée première de ce mode de conser-  
vation pour les restes de l'homme et des animaux :  
la momie (1) des sables, phénomène naturel, fut

(1) *Momie* ou *mumie* : l'étymologie de ce mot n'est pas bien connue. Le jésuite Kircher veut que *mum* soit un mot persan, et le père Martini un nom arabe qui signifie un corps desséché. Quelques savants font venir *momie*, d'*ammomum*, nom d'une plante aromatique. *Rhazes*, *Avicenne*, *Dioscoride*, etc., disent que le mot *momie* vient de l'arabe et du persan. *Serapion*, dans le Lexique de Brunon, nous assure que ce nom veut dire *pisasphalte*, mélange de poix et de bitume. *Scaliger*, *Belonius* et *Agricola* partagent ce sentiment. Isaac, au con-

une révélation pour ce peuple si sage et si industrieux.

traire, croit que ce mot indique un certain liquide dont on se servait pour les sépultures et dans lequel on conserva des cadavres déjà embaumés. Le père Bernard Cœsius, jésuite, assure que le nom de momie est d'origine maure, et qu'il signifie un suc très-utile aux médecins.

En parcourant les anciens auteurs, on trouve six espèces de momies. La première espèce est naturelle et porte le nom de *momie de Serapion*; elle est préparée au moyen du piasphalte. La deuxième espèce est la *momie de l'Arabie*; c'est celle des nobles Egyptiens; elle est préparée avec l'aloès, le safran, la myrrhe et les aromates. (Voyez Wormius, dans son Musée, liv. 3.) Cette espèce ne se trouvait autrefois que dans les tombeaux des rois et des héros de l'Egypte. La troisième espèce est la *momie des plébéiens* Egyptiens; elle était faite avec du bitume de bas prix; c'est cette espèce que l'on importe dans diverses contrées. La quatrième espèce l'est au moyen de piasphalte. La cinquième se faisait avec les cadavres des jeunes personnes mortes de mort violente. On exposait ces corps au soleil, et quand la dessiccation était avancée, on les saupoudrait avec de la myrrhe et de l'aloès, on les arrosait ensuite d'une liqueur alcoolique et on les faisait sécher à l'ombre. La sixième espèce consistait à ensevelir les corps dans le sable, et à les laisser ainsi exposés à l'action d'un soleil brûlant pour en opérer la dessiccation. Le célèbre Charles Patin a parlé de ces momies qu'on trouve ensevelies sous des montagnes de sable.

M. Passalacqua a fait sur les momies des remarques dont aucun auteur ancien n'a parlé. Cet habile archéologue a reconnu que les momies, lors de l'embaumement, étaient toujours disposées, même quant à l'attitude de la tête, du corps et des jambes, en ligne droite; il n'en est plus de même des bras et des mains. Quoique les attitudes suivantes ne fussent pas toujours rigoureusement suivies, elles étaient, cependant, assez générales :

1°. Les hommes et les nouveau-nés ont les bras étendus le long du corps;

La suite de notre travail montrera, nous l'espérons, la liaison simple de ces faits : elle avait été

2°. Les femmes d'un certain âge ont les deux bras croisés sur la poitrine, ou bien un seul bras ainsi placé et l'autre étendu le long du corps.

3°. Les jeunes filles ont les deux bras étendus le long du corps, mais l'avant-bras replié et les deux mains réunies au-dessous du pubis : c'était le symbole de leur chasteté.

Les mains gauches des momies sont ordinairement serrées et les droites étendues. Si quelque bague ou quelque amulette orne cette partie du corps, c'est toujours à la main gauche qu'on la trouve placée et jamais à la droite.

Les cercueils de ces différentes momies diffèrent par leur construction. Ceux des momies égyptiennes sont sculptés et faits avec deux morceaux de bois; la partie inférieure a beaucoup plus de profondeur que le couvercle; l'inverse a lieu pour les cercueils grecs, qui sont en outre formés par une quantité de petites planches réunies.

Les momies égyptiennes (vraies) ont quelquefois, au-dessus de leur enveloppe en toile, un réseau en verroterie. Les plus riches et les plus difficiles à trouver sont entourées d'un cartonnage en toile, lacé par derrière. Les Egyptiens ne plaçaient rien parmi les bandelettes qui entourent les momies, si ce n'est quelques tuniques ou quelques morceaux de toile ornés de franges, qu'on y remarque de temps en temps. Les amulettes, les colliers, les bagues, les ceintures, les bracelets, etc., se trouvent à leur cou et aux autres places respectives, au-dessous des bandes et sur la chair. Les manuscrits en papyrus sont ordinairement placés sur la poitrine, au-dessous des bras, entre les jambes, etc. Si l'on y trouve un gros scarabé orné d'inscriptions, c'est le plus souvent sur la poitrine; les petits sont enfilés dans un cordon et liés avec d'autres amulettes au cou de la momie ou bien dans le poing fermé de la main gauche. Les plus gros scarabés, sans inscriptions, se rencontrent dans le ventre des momies, où l'on trouve aussi, de temps en temps, les quatre génies de l'enfer égyptien, aux têtes humaine, de cynocéphale, de chacal et d'épervier, modelés en cire, avec l'ail d'osiris, etc.

saisie déjà par M. le comte de Caylus, qui, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et

La vanité égyptienne voulut établir une distinction dans le dernier asile des mortels, auquel on avait donné le nom de *Nécropolis* ou ville des morts. Son aspect sauvage formait un contraste frappant avec les vastes et riches souterrains qu'on y trouvait. Les entrées des tombeaux étaient soigneusement cachées aux vivants et distribuées sans aucun ordre. On peut diviser ces tombeaux en quatre classes : 1° tombeaux des rois; 2° tombeaux particuliers des familles; 3° catacombes publiques; 4° tombes très-simples qui étaient creusées dans la terre, le sable ou les débris de pierres.

A. Les seuls tombeaux connus des Pharaons sont ceux de Biban et Meloak à Thèbes, et les Pyramides à Memphis. Les tombeaux des rois à Thèbes sont de vastes palais souterrains. On y remarque de vastes galeries, des chambres et de magnifiques salons taillés dans la montagne, à des profondeurs considérables. Leurs parois sont couvertes de bas-reliefs peints, d'une exécution et d'une conservation admirables. Aucun tombeau royal n'a été découvert de nos jours, dans un état d'intégrité. Le plus remarquable qu'on ait trouvé dans ces temps modernes, quoiqu'il eût déjà été spolié, est celui qui fut découvert, en 1817, par l'infortuné Belzoni.

B. Les tombeaux particuliers des familles consistent ordinairement en une espèce de puits ou canal parallèlement tracé dans la montagne, aux deux extrémités opposées et les plus étroites, et cela à différentes profondeurs. C'est dans ces chambres que les Égyptiens déposaient les momies de leurs proches avec tous les objets qui servaient à rappeler le rang du défunt, ses qualités, et les témoignages d'une piété et d'un respect sans exemple. Dès qu'on y avait placé tous les objets destinés à orner sa tombe, la porte en était murée à jamais et le puits rempli et caché par le sable et les débris de pierres. Le tombeau le plus curieux en ce genre est celui d'un grand-prêtre, trouvé par M. Passalacqua, qui est d'une intégrité parfaite.

C. Les tombeaux publics sont des catacombes ou galeries souterraines de huit à dix pieds de largeur et autant de hauteur; elles s'é-

Belles-Lettres, en 1749. s'exprimait ainsi : « Les Égyptiens, selon les apparences, doivent l'idée de leurs momies aux corps qu'ils trouvaient desséchés dans les sables brûlants qui se voient dans une partie de l'Égypte et qui, enlevés par les vents, ensevelissent les voyageurs et conservent leurs corps, en consumant les graisses et les chairs, sans altérer la peau. »

tendent, dans tous les sens, dans l'intérieur des montagnes; aucun bas-relief n'en orne les parois. De distance en distance, on y voit des saillies, des niches, de petites chambres sépulcrales, et quelquefois, des puits. Tous ces souterrains ont été remplis de momies du peuple qui ont été brûlées par les divers conquérants de l'Égypte. On n'y voit plus qu'un amas de fragments de corps et de cercueils brûlés, sans peintures, ni inscriptions. Ces catacombes sont si vastes, qu'à Thèbes on pourrait faire circuler de 3 à 4,000 personnes dans chacune.

D. Enfin, les Égyptiens les plus pauvres, ceux qui n'avaient pas même les moyens de se faire déposer dans une catacombe publique, sont enterrés, avons-nous dit, dans le sable et les débris pierreux. Leur embaumement est très-peu soigné. Leurs squelettes se trouvent pourtant bien enveloppés de nattes et de branches de palmier qui, liées au-dessus de la tête et au-dessous des pieds, leur tiennent lieu de cercueil. Quelquefois on rencontre des momies de gens riches, bien embaumées, enterrées hors des tombeaux taillés dans les montagnes. Ces cadavres nous paraissent être ceux des hommes que les Égyptiens avaient jugés indignes d'une tombe honorable; ce châtement leur était souvent attiré par quelque manque constant de piété envers les ibis, les chats, ou autres animaux adorés par ce peuple, dont on pouvait les accuser et les convaincre au moment même de les déposer dans des souterrains.

(Note communiquée par M. Julia de Fontenelle.)

Rouelle ne doute point non plus que les corps desséchés dans les sables n'aient fait naître chez les Égyptiens les premières idées de la dessiccation artificielle.

Dans notre histoire générale de la conservation des corps humains, la momie des sables et celles que des circonstances locales différentes ont préservées de la corruption auront donc la première place, et l'art d'embaumer les morts chez les Égyptiens et chez les Guanches occupera la seconde. Cet art, comme nous l'avons dit, présente chez ces peuples un caractère de généralité qui ne paraît dans aucun autre pays. Nulle part, non plus, les procédés de conservation ne sont aussi efficaces, et ces deux peuples sont les seuls qui aient su donner à leurs momies la puissance de résister à la destruction.

Nous verrons ensuite cet usage se perpétuer chez les Juifs, chez les Grecs, chez les Romains et chez les peuples modernes; mais il n'a plus le caractère de généralité : ce n'est plus une loi, une institution sociale; les croyances religieuses, la superstition, l'intérêt personnel, les motifs de salubrité ne font plus une obligation d'y recourir. Les sentiments de vénération, de respect, d'attachement, suffisent pour conserver cette coutume,

et ils la conservent pendant une longue suite de siècles, depuis les Juifs jusqu'à nous. — Joseph commanda aux médecins qu'il avait à son service d'embaumer le corps de son père; ce qu'ils exécutèrent, comme il le leur avait ordonné, et quarante jours s'y passèrent (*Genèse*). — Saint Jean nous apprend que Nicodème apporta cent livres d'un mélange de myrrhe et d'aloès pour embaumer le corps de Jésus-Christ, qu'ils enveloppèrent en des linceuls avec des aromates, selon la manière d'ensevelir ordinaire aux Juifs. — Homère dit qu'on versa plusieurs fois de l'ambrosie et du nectar dans les narines de Patrocle, afin de le conserver en entier. — Des témoignages de même nature, transmis par les historiens, nous montrent cet usage en vigueur chez les Perses, les Arabes, les Éthiopiens, etc., pour les rois, les princes et grands, dont on n'aurait pas cru honorer convenablement la mémoire si l'on n'avait pas conservé précieusement ce qui restait d'eux.

Corippus, dans l'oraison funèbre de l'empereur Justinien, s'exprime ainsi sur l'embaumement de cet empereur :

Thura sabræa cremant, flagrantia mille locatis  
Infundunt pateris, et odoro balsama succo,

9 Centum aliae species; unguentaque mira feruntur  
Tempus in aeternum sacrum servantia corpus (4).

Les Romains, toutefois, se contentaient souvent de laver les cadavres et de les frotter de quelques parfums :

Tarquini corpus bona femina lavit et unxit (2).

Les momies des Égyptiens, qui se distinguent de celles des autres peuples par l'état admirable de conservation dans lequel nous les voyons encore aujourd'hui, ont été pour les savants un sujet d'études et de recherches intéressantes, pour les ignorants une cause d'étonnement et de crainte superstitieuse; pour les médecins un remède, une panacée long-temps en vogue. L'histoire du Polonais *Razevil* prouve tout ce qu'on leur attribuait d'influence *maléficiante*. Il avait acheté à Alexandrie deux *momies* d'Égypte, l'une d'homme, l'autre de femme, pour les emporter en Europe, et il les avait mises en six pièces qu'il avait enfermées séparément en autant de coffres faits d'écor-

(1) On fait brûler l'encens de l'Arabie; les baumes et les parfums de toute espèce remplissent mille coupes, et le corps est à jamais préservé de la corruption par les essences d'une propriété admirable.

(2) Une femme bienfaisante lava le corps de Tarquin et le frotta de parfums.

ces d'arbres séchées, et dans un septième coffre il avait mis les idoles qui s'étaient trouvées dans les corps de ces deux momies. Mais comme les Turcs défendent la vente et le transport de ces cadavres, s'imaginant que les chrétiens en pourraient composer quelque sortilège qui causerait du malheur à leur nation, ce seigneur polonais s'avisa de gagner par le vin et par l'argent un Juif qui avait la commission de visiter les ballots et les marchandises; ce qui réussit, puisque ce commissionnaire fit charger dans le vaisseau tous ces coffres, disant que c'était des coquillages que l'on portait en Europe. Avant que de monter en mer, je trouvai, dit-il, un prêtre qui revenait de Jérusalem, et qui ne pouvait achever son voyage sans le secours que je lui donnai en cette occasion, en le faisant entrer dans notre navire. Un jour que ce bon homme disait son bréviaire, une furieuse tempête s'éleva, et il nous avertit qu'ouïre le danger il voyait de grands obstacles à notre voyage par deux spectres qui le fatiguaient continuellement. La tempête finie, je le traitai de visionnaire, parce que je ne me serais jamais imaginé que mes momies en pouvaient être la cause. Mais je fus obligé dans la suite de changer de sentiment, quand il s'excita une nouvelle bourrasque plus rude et plus dange-

reuse que la première, et quand les spectres apparurent derechef à notre prêtre pendant qu'il faisait ses prières, sous la figure d'un homme et d'une femme vêtus comme étaient mes momies. Quand la tempête fut un peu apaisée, je fis jeter secrètement en mer les sept coffres; ce qui ne put néanmoins s'exécuter assez adroitement pour que le maître n'en fût pas averti. Alors, tout joyeux, il nous promit que nous n'aurions plus de tempête : ce qui arriva effectivement, et le bon prêtre n'eut plus de visions. Les théologiens de l'île de Crète, où nous mouillâmes, justifièrent ma conduite, reconnaissant qu'il était permis aux chrétiens de transporter de ces cadavres mummifiés pour le soulagement des infirmes, et que l'Église n'en défendait pas l'usage.

Le jugement des théologiens de l'île de Crète prouve que l'emploi de la momie comme médicament était universellement admis. D'après Dioscoride, elle échauffe et dessèche au second degré; elle soulage la douleur de tête, guérit la migraine, la paralysie, l'épilepsie. Merveilleuse contre le vertige, les assoupissements, antidote contre les poisons de toute espèce, les morsures des bêtes venimeuses, elle convient, selon Rhasis, pour les crachements de sang, ruptures de vaisseaux,

plaies, etc.; en un mot, pas de remèdes plus efficace pour le corps humain, que le corps humain pris en médicament. Une drachme de l'*huile mumiiale de Paracelse* préservait de l'atteinte de tout poison pour vingt-quatre heures; les formules de *Crollius*, de *Fernel*, de *Clauderus* avaient des effets tout aussi *mirifiques*. — L'eau divine de *Scroder* était la pierre de touche à l'aide de laquelle on connaissait à l'avance l'issue d'une maladie : une drachme de cette liqueur était mêlée avec neuf gouttes de sang du malade ou avec une double quantité de son urine; si ces liqueurs ne se pouvaient mêler, c'était une marque infallible d'une mort prochaine, au lieu que si elles s'unissaient sans répugnance, on pouvait attendre dans les vingt-quatre heures la santé et la guérison du malade. — Le grand roi François I<sup>er</sup> portait avec lui un morceau de momie comme préservatif de tous maux : préservatif impuissant!

J'ai placé à dessein, après un exemple de superstition, les faits qui constatent l'ineptie ou le charlatanisme des gens de l'art, parce qu'il me semble instructif de conserver la progression ascendante, la marche du moins au plus, dans le ridicule et l'absurde, comme en toute autre chose.

La difficulté de se procurer assez de momies